

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AXES, FICHES-ACTIONS ET SOUS-ACTIONS

| AXES TRANSVERSAUX | FICHES ACTIONS | SOUS ACTIONS | CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE |
|--|--|---|-----------------------------|
| Renforcer l'interconnaissance des acteur-rices, la connaissance des ressources et la lisibilité du dispositif de prévention et de protection de l'enfance | 1. Favoriser l'interconnaissance des acteur-rices et la connaissance des ressources | Impulser des temps d'échanges au niveau local et départemental entre acteur-rices Elaborer et partager des outils favorisant une meilleure connaissance des ressources | Démarrage en 2019 |
| | 2. Favoriser une meilleure lisibilité du dispositif de prévention et de protection de l'enfance | Diffuser des informations sur le dispositif et ses acteurs et mettre en visibilité les différents supports thématiques relatifs à la protection de l'enfance | Démarrage en 2019 |
| Développer et adapter le dispositif d'accueil familial en Seine-Saint-Denis | 3. Développer l'offre et renouveler les modalités de participation des assistant-es familiaux-ales au dispositif de protection de l'enfance | Soutenir le recrutement pour développer le nombre de places en accueil familial Renforcer l'accompagnement des professionnels pour adapter la qualité de l'accueil aux besoins des enfants Faire évoluer les pratiques pour intégrer davantage les assistant-es familiaux-ales au dispositif et à la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance | Démarrage en 2019 |
| AXES STRATÉGIQUES | FICHES ACTIONS | SOUS ACTIONS | CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE |
| Renforcer la politique de prévention globale en direction des enfants et des familles | 4. Clarifier les instances partenariales et renforcer les pratiques préventives | Repositionner la réunion pluri-professionnelle sur sa mission initiale de prévention pluri-partenariale Favoriser la formation et l'essaimage des pratiques et expériences susceptibles de « faire prévention » | Démarrage en 2020 |
| | 5. Mobiliser les acteur-rices et les dispositifs de prévention | Formaliser les engagements des acteur-rices dans le protocole départemental de prévention Réactualiser les orientations départementales de la prévention spécialisée | 2020-2021 |
| Mieux repérer et préparer l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance | 6. Améliorer le dispositif d'évaluation des informations préoccupantes | Mettre en œuvre les dispositions de la loi de mars 2016 relative à l'évaluation des informations préoccupantes Harmoniser les modalités de mise en œuvre des évaluations et former les professionnels concernés | 2019-2020 |
| | 7. Développer les interventions et mesures favorisant l'adhésion des familles | Faire de l'intervention éducative de proximité et de l'action éducative à domicile les premières réponses en matière de protection de l'enfance | Démarrage en 2020 |
| | 8. Maîtriser les accueils en urgence dans le dispositif | Anticiper et mieux mobiliser l'ensemble des dispositifs pouvant répondre aux situations de crise Adapter le dispositif d'évaluation des situations d'urgence sur les heures d'astreintes | Démarrage en 2019 |
| Garantir la qualité et la continuité du parcours et de l'accueil | 9. Renforcer la continuité du parcours en protection de l'enfance | Mieux accueillir les très jeunes enfants | Démarrage en 2019 |
| | | S'appuyer sur le Projet Pour l'Enfant pour assurer la cohérence et la stabilité du parcours | |
| | | Redéfinir le modèle de la référence éducative en articulation avec les structures et lieux d'accueil | |
| | | Mieux prendre en compte l'environnement du jeune et valoriser les ressources et points d'appui dans l'entourage dans la continuité des parcours | |
| | | Favoriser la réussite scolaire et la qualification des enfants accompagnés-es en protection de l'enfance | |
| | | Renforcer la qualité des actions et la cohérence des acteur-rices de l'action éducative à domicile | |
| 10. Prévenir les ruptures dans les parcours d'accueil | Renforcer les postures professionnelles permettant de prévenir les conduites à risques conduisant aux ruptures d'accueil | Démarrage en 2020 | |
| | Mieux articuler l'intervention des acteur-rices autour des situations complexes | | |
| | Favoriser les solutions de relais entre assistant-es familiaux-ales et établissements d'accueil | | |
| 11. Garantir la sécurité et qualité dans les lieux d'accueil | Elaborer chaque année un programme de contrôle et d'inspection | Démarrage en 2019 | |
| | Formaliser le circuit d'information sur les évènements indésirables dans les lieux d'accueil | | |
| | Faire évoluer la commission d'examen des informations préoccupantes dans les lieux d'accueil | | |

| AXES STRATÉGIQUES | FICHES ACTIONS | SOUS ACTIONS | CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE |
|---|--|--|-----------------------------|
| Mieux accompagner les publics vers l'autonomie | 12. (Ré) affirmer l'autonomie comme une finalité de l'accompagnement | Expérimenter et consolider la coréférence ASE/SSD en amont de la sortie du parcours des jeunes majeur-es et des mères-enfants | <i>Démarrage en 2020</i> |
| | | Réactualiser les supports sur l'autonomie à destination des jeunes et des professionnels | |
| | | Elaborer et mettre en œuvre le protocole départemental en faveur de l'autonomie pour les jeunes confiés à l'ASE | |
| Mieux répondre aux besoins de santé des enfants accompagnés en protection de l'enfance | 13. Faire évoluer les modalités d'accompagnement des mères isolées et des mineur-es non accompagné-es | Adapter l'offre des centres maternels aux besoins des publics du territoire | <i>Démarrage en 2019</i> |
| | | Structurer un dispositif adapté aux besoins particuliers des mineur-es non accompagné-es | |
| | | Organiser l'articulation ASE / insertion en amont de la sortie du dispositif | |
| Mieux répondre aux besoins de santé des enfants accompagnés en protection de l'enfance | 14. Favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'accès au logement des jeunes et des jeunes mères | Favoriser l'accès des jeunes mères à une solution d'accueil pour leur enfant | <i>Démarrage en 2019</i> |
| | | Développer des partenariats favorisant l'accès au logement des jeunes et des jeunes mères | |
| | | Rendre effective la mise en place du bilan de santé à l'admission et améliorer le repérage des situations relevant d'une prise en charge adaptée | |
| Mieux répondre aux besoins de santé des enfants accompagnés en protection de l'enfance | 15. Garantir la cohérence et la qualité du parcours de santé des enfants en impliquant les parents | Garantir le suivi du parcours de santé des enfants en impliquant les parents | <i>Démarrage en 2019</i> |
| | | Prendre en compte les problématiques spécifiques de santé des mineur-es non accompagné-es | |
| | | Structurer un réseau partenarial des acteur-rices concerné-es autour du parcours santé des enfants | |
| Mieux répondre aux besoins de santé des enfants accompagnés en protection de l'enfance | 16. Améliorer la prise en charge des mineur-es ayant des besoins de soins spécifiques et/ ou en situation de handicap | Développer des réponses conjointes ASE/ARS | <i>Démarrage en 2019</i> |
| | | Garantir la coordination entre l'ASE et ses partenaires principaux (MDPH, Éducation Nationale, Pédiopsychiatrie) | |
| | | Renforcer et structurer les solutions de répit/ relais entre assistant-es familiaux-ales | |
| Renforcer la place des usagerères et mieux les associer aux interventions | 17. Mieux identifier et soutenir les ressources parentales et de l'environnement des familles | Développer des démarches et des outils permettant la prise en compte des compétences parentales et des ressources de l'environnement | <i>Démarrage en 2020</i> |
| | | Accompagner l'évolution des pratiques et des postures professionnels pour soutenir la coéducation dans les interventions | |
| | | Renforcer l'information des personnes accompagnées au moment de l'évaluation et à l'entrée dans le dispositif | |
| Renforcer la place des usagerères et mieux les associer aux interventions | 18. Renforcer l'information et l'association des enfants, des jeunes et des familles dans le cadre des mesures | Mettre en place la participation des personnes accompagnées aux instances qui les concernent et systématiser le recueil de leur point de vue | <i>Démarrage en 2020</i> |
| | | Favoriser l'exercice du droit des usagers | |
| | | Favoriser l'expression individuelle et collective des personnes accompagnées | |
| Renforcer la place des usagerères et mieux les associer aux interventions | 19. Impliquer les jeunes et les familles dans la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de protection de l'enfance | Soutenir la structuration d'une représentation des usager-ères dans le dispositif | <i>Démarrage en 2019</i> |